



112 rue Saint-Charles – PARIS (15^e)



Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe

BULLETIN D'INFORMATION N°8

3^{ème} trimestre 2013

Validité du bulletin : 1^{er} octobre au 31 décembre 2013

➤ EVOLUTION DU CAPITAL – IMMORENTE 2 est une SCPI à capital fixe

La société de gestion, en concertation avec le Conseil de Surveillance, a lancé le 8 juillet dernier une **augmentation de capital** d'un montant de 15 045 000 € sur la base d'un prix de souscription de 255 € par part. Cette augmentation permettra à votre SCPI de poursuivre son développement au travers d'acquisition de commerces de centre-ville.

Au 30 septembre 2013, l'opération a d'ores et déjà été souscrite à hauteur de 18% et **reste ouverte jusqu'au 30 juin 2014** sauf clôture anticipée. Si vous souhaitez souscrire à cette augmentation de capital, l'ensemble des informations relatives à l'opération et des modalités de souscription sont disponibles sur le site internet de SOFIDY (www.sofidy.com) ou auprès de votre conseil habituel.

CAPITAL AU 30 SEPTEMBRE 2013 :

Valeur nominale :	200,00 €
Dernier prix de souscription :	255 €
Capital social :	14 676 200 €
Capitalisation (selon le dernier prix de souscription) :	18 712 195 €
Nombre d'associés :	147
Nombre de parts :	73 381

EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS :

<i>Total des souscriptions du 08/07/2013 au 30/09/2013 :</i>	
Nombre de parts souscrites:	10 881
Capital Nominal	2 176 200 €
Prime d'émission	598 455 €
Capitaux collectés	2 774 655 €

➤ MARCHE SECONDAIRE DES PARTS

ACHAT ET VENTE AVEC INTERVENTION DE LA SOCIETE DE GESTION

La Société de Gestion tient à la disposition des associés des formulaires de vente ou d'achat contenant les informations obligatoires. Toutes les informations sur le marché des parts d'IMMORENTE 2 sont consultables sur le site www.sofidy.com rubrique Produits / SCPI.

Confrontation mensuelle des ordres d'achat et de vente

Date	Prix acquéreur (frais inclus) ⁽¹⁾	Prix d'exécution (net vendeur)	Parts échangées
25/07/2013	-	-	-
29/08/2013	255,03 €	229,80 €	300
26/09/2013	-	-	-

(1) Le prix d'achat est égal au prix d'exécution + les droits d'enregistrement de 5 % et une commission de cession de 5 % HT.

Ordres d'achat en attente au 30/09/2013 : aucune part.

Ordres de vente en attente au 30/09/2013 : aucune part.

La prochaine confrontation des ordres aura lieu le 31 octobre 2013 à 16h.

La société ne garantit pas le rachat des parts.

Passation des ordres

Tout ordre d'achat ou de vente doit être adressé en recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre à la Société de Gestion accompagné, pour les achats du règlement libellé à l'ordre d'IMMORENTE 2.

Le prix indiqué dans un ordre d'achat doit être un prix maximum frais compris : nombre de parts x prix unitaire + droit d'enregistrement de 5 % (avec un minimum de 25 €) + commission de la Société de Gestion de 5 % HT. Le prix indiqué dans un ordre de vente doit être un prix minimum souhaité.

Un ordre d'achat peut indiquer une date limite de validité qui ne saurait être supérieure à 1 an.

L'horodatage est effectué par la Société de Gestion ; l'inscription est faite par ordre chronologique.

Exécution des ordres

Les ordres sont exécutés dès l'établissement du prix d'exécution et à ce seul prix par la Société de Gestion. Sont exécutés en priorité les ordres d'achat inscrits au prix le plus élevé et les ordres de vente inscrits au prix le plus faible. A limite égale, les ordres sont exécutés par ordre chronologique d'inscription sur le registre.

La Société de Gestion inscrit sans délai sur le registre des associés les transactions effectuées. Cette inscription est réputée constituer l'acte de cession écrit prévu par l'article 1865 du Code Civil et rend opposable à la société et aux tiers le transfert de propriété qui en résulte.

CESSION DIRECTE ENTRE ASSOCIES

Les conditions sont librement débattues entre les intéressés. Il convient de prévoir :

- les droits d'enregistrement de 5 % à la charge de l'acquéreur.
- des frais de dossier s'élevant à un forfait actuel de 100 € HT (soit 119,60 € TTC) à la charge des acheteurs, donataires ou ayant droits et perçus par la Société de Gestion.



Société de Gestion

Tél. 01 69 87 02 00 – fax 01 69 87 02 01 – www.sofidy.com

➤ PERFORMANCES FINANCIERES

<i>En € par part ayant pleine jouissance</i>	2012	2013
(a) Dividende brut avant prélèvement libératoire au titre de l'année	6,60	NC
<i>dont acompte exceptionnel (prélèvement sur la réserve des plus-values)</i>	-	-
<i>dont prélèvement sur le report à nouveau</i>	-	-
(b) Prix de part acquéreur moyen pondéré de l'année	250,00	NC
Taux de distribution sur valeur de marché : (DVM) = (a)/(b)	2,64 %	NC
Prix de la part acquéreur moyen sur l'année N-1	240,00	250,00
Prix de la part acquéreur moyen sur l'année N	250,00	NC
Variation du prix moyen acquéreur de la part :	+ 4,17 %	NC

IMMORENTE 2 ayant été créée récemment (juillet 2011), la Société de Gestion ne communique pas encore sur le taux de rendement interne (TRI) de la SCPI qui constitue un indicateur de performance sur le long terme.

➤ DISTRIBUTION DES REVENUS PAR PART

Le profil de performance de la SCPI est orienté vers une appréciation régulière du prix de la part associée à une politique de distribution de dividendes moins élevée que la moyenne du secteur.

	2012	Prévision 2013	Date de versement
Acompte 1 ^{er} trimestre	-	1,65 €	Fin avril
Acompte 2 ^{ème} trimestre	1,65 €	1,65 €	Fin juillet
Acompte 3 ^{ème} trimestre	1,65 €	1,65 €	Fin octobre
Acompte 4 ^{ème} trimestre	3,30 €	1,65 €	Fin janvier
Dividende annuel par part	6,60 €	8,40 €	
Taux de distribution ⁽¹⁾	2,64 %	3,29 %	

(1) dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année N rapporté au prix de part acquéreur moyen de l'année N.

La Société de Gestion versera, fin octobre 2013, le troisième acompte sur dividende de l'exercice, soit 1,65 € pour une part de pleine jouissance, ou 1,65 € après prélèvements sociaux sur les produits financiers pour les associés personnes physiques résidents en France, ou 1,65 € pour une part de plein exercice pour les associés qui ont opté pour le prélèvement libératoire sur les produits financiers. (cf. paragraphe fiscalité pour l'évolution de la fiscalité sur les revenus financiers à compter du 1^{er} janvier 2013).

Au titre de l'exercice 2013, la Société de Gestion prévoit un taux de distribution en hausse qui s'établira à 3,29%.

➤ INVESTISSEMENTS DU TRIMESTRE

Conformément à ses objectifs d'investissement, IMMORENTE 2 mène une politique d'acquisition très mutualisée à tous niveaux (taille des acquisitions, emplacements, locataires...). Elle privilégie les murs de commerces de centre-ville dans des rues à forte densité commerciale à Paris, en région et, à titre accessoire, à l'étranger.

Les acquisitions du trimestre s'élèvent à 1,8 million d'euros et ont porté sur :

- un commerce de centre-ville situé rue Saint Charles à Paris (15^e), loué à une brasserie, pour un montant de 1,1 million d'euros ;
- un commerce de centre-ville situé rue de Prony à Paris (17^e), loué à un commerce de restauration rapide, pour un montant de 0,7 million d'euros.

Situation	Locataires / Activités	Surface en m ²	Prix d'acquisition frais inclus	Date d'acquisition
112 rue Saint-Charles PARIS (15 ^e)	Daucourt / Brasserie	201	1 063 265 €	04/07/2013
103 rue de Prony PARIS (17 ^e)	DHAU Concept / Restauration rapide	90	721 900 €	27/09/2013
TOTAL		291	1 785 165 €	

La rentabilité immédiate moyenne des investissements réalisés depuis le début de l'exercice (11,2 millions d'euros) s'élève à 5,2 %.

A ces actes signés, s'ajoutent des engagements d'acquisition (promesses ou engagements fermes signés) pour un montant d'environ 1,3 million d'euros au 30 septembre 2013.

➤ SITUATION LOCATIVE

TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation financier moyen du troisième trimestre 2013 s'établit à **100,00 %**. Ce taux est déterminé par le rapport entre le montant des loyers facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

4T12	1T13	2T13	3T13
99,70 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

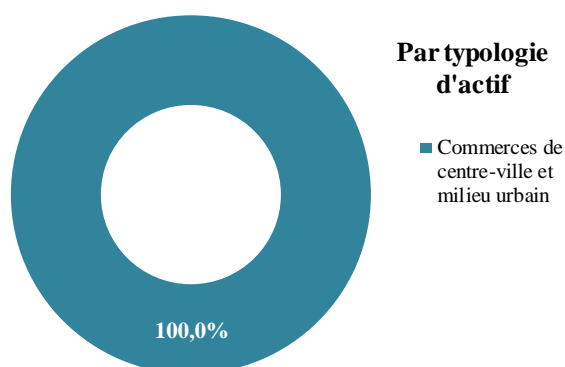
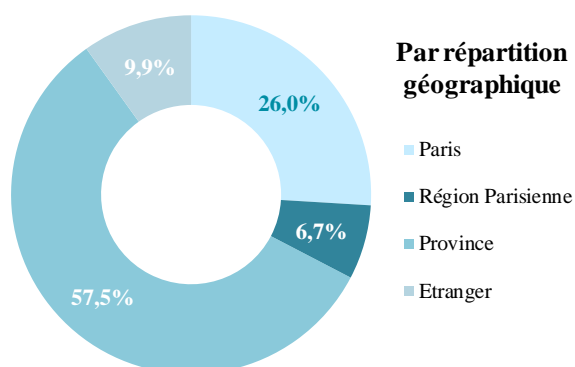
Le taux d'occupation physique moyen du troisième trimestre 2013 des locaux s'établit à **100,00 %**. Ce taux est déterminé par le rapport entre la surface totale louée au cours du trimestre et la surface totale des immeubles si tous étaient loués.

Montant des loyers H.T. encaissés au cours du 3^e trimestre : 379 238 €.

➤ REPARTITION DU PATRIMOINE AU 30 SEPTEMBRE 2013

(Par référence à la valeur d'expertise au 31 décembre 2012 ou, à défaut, au prix d'acquisition hors droits et hors frais)

Valeur estimée du patrimoine : 29,5 M€



➤ POINT SUR L'ENDETTEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2013

Dette bancaire	% dette / valeur du patrimoine	Taux moyen des emprunts au 30 septembre 2013	Répartition		Durée de vie résiduelle moyenne
			taux fixe	taux variable	
15,1 M€	51,1 %	3,05 %	61,4 %	38,6 %	13 ans et 3 mois



103 rue de Prony – PARIS (17^e)



179 rue du Gros Horloge – ROUEN (76)

➤ FISCALITE

Ce paragraphe expose la fiscalité applicable aux associés assujettis à l'impôt sur le revenu.

FISCALITE DES REVENUS

Nous rappelons aux associés personnes physiques qu'ils sont imposés non pas sur les dividendes versés, mais sur les revenus perçus par la SCPI. Ces revenus sont de deux catégories :

- des revenus fonciers provenant des loyers encaissés,
- des revenus financiers issus des placements de trésorerie.

Pour les **revenus fonciers**, le montant net à déclarer est déterminé par la Société de Gestion (charges déductibles pour leurs montants réels). Les personnes physiques à la fois associées de SCPI et propriétaires d'immeubles nus peuvent bénéficier du régime microfoncier à condition que leur revenu brut foncier annuel n'excède pas 15 000 €. Dans cette hypothèse, l'abattement forfaitaire s'établit à 30 %.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, suite à l'adoption de la loi de finances 2013, les **revenus financiers** sont désormais, sauf exceptions, soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette loi supprime donc l'option pour le prélèvement libératoire et instaure, à compter du 1^{er} janvier 2013, un prélèvement obligatoire non libératoire, au taux de 24 %, que la Société de Gestion prélèvera désormais avant distribution. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué par l'administration fiscale sous forme d'un crédit d'impôt.

Toutefois, les associés personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année précédant le paiement de ces revenus financiers (soit revenu fiscal de référence 2011) est inférieur à 25 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, et à 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement. Cette demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur qui doit être adressée à la Société de Gestion chaque année au plus tard le 30 novembre, pour une prise en compte au titre de l'année suivante. Dans tous les cas, s'ajoutent à l'impôt sur les revenus financiers, les prélèvements sociaux, actuellement au taux de 15,5%, prélevés par la Société de Gestion avant distribution et versés directement à l'Administration Fiscale.

FISCALITE DES PLUS-VALUES

Les plus-values sur cessions de parts :

Les modalités d'imposition des plus-values immobilières ont été modifiées pour les cessions réalisées à compter du 1^{er} septembre 2013. Depuis cette date, il existe deux barèmes d'abattement :

- au titre de l'impôt sur le revenu, la plus-value brute bénéficie d'un abattement progressif de 6 % par an entre la 6^e et la 21^e année de détention et de 4 % pour la 22^e année (permet une exonération totale d'impôt sur le revenu au-delà de 22 ans).
- au titre des prélèvements sociaux, la plus-value brute est réduite d'un abattement progressif de 1,65 % par an entre la 6^e et la 21^e année, de 1,60 % pour la 22^e année et de 9 % par an entre la 23^e et la 30^e année de détention (permet une exonération totale des prélèvements sociaux au-delà de 30 ans).

La loi de Finance 2013 a instauré par ailleurs une taxe additionnelle sur les plus-values immobilières dépassant le seuil de 50 000 €. Ce seuil s'apprécie après prise en compte de l'abattement pour durée de détention applicable pour l'imposition forfaitaire au taux actuellement en vigueur de 19 % et individuellement au regard de la quote-part de chaque concubin, partenaire de Pacs, membre du couple marié. En cas de franchissement de ce seuil, cette taxe s'élève à 2 % de la plus-value nette jusqu'à 50 000 € puis augmente de 1 % à chaque tranche de 50 000 € jusqu'à 250 000 €

avec un système de décote pour chaque entrée de seuil. A partir du seuil de 260 000 €, la taxe additionnelle est plafonnée à 6 % de la plus-value nette.

En cas de cession de parts effectuée sans l'intervention de la Société de Gestion, le cédant règle directement son impôt sur les plus-values éventuellement imposables à la recette des impôts de son domicile ou de son siège social. Le cédant justifie de ce paiement à la Société de Gestion. Le dossier de cession doit être accompagné d'un chèque d'un montant de 119,60 € TTC établi à l'ordre de la Société de Gestion SOFIDY correspondant aux frais de mutation.

En cas de cession de parts effectuée avec intervention de la Société de Gestion, cette dernière calcule le montant de la plus-value imposable éventuellement réalisée et verse l'éventuel impôt directement à l'administration fiscale. Le montant remboursé à l'associé est alors égal au montant du prix de retrait en vigueur diminué de l'impôt sur les plus-values immobilières.

Les plus-values sur cessions d'immeubles réalisées par la SCPI :

Pour les associés soumis à l'impôt sur le revenu, l'impôt, déterminé selon les mêmes règles que celles exposées ci-dessus pour les cessions de parts, est prélevé à la source par le notaire sur le prix de vente.

Pour les cessions d'immeubles intervenant entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014, un abattement exceptionnel complémentaire de 25 % est appliqué pour la détermination des bases imposables au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

NON RESIDENTS

La 2nd Loi de Finance Rectificative pour 2012 a instauré pour les revenus et les plus-values issus d'immeubles sis en France et réalisés par des non-résidents une soumission aux prélèvements sociaux au taux de 15,5 %. Cette disposition entre en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2012 pour les revenus fonciers perçus.

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE

L'associé restant libre et responsable de ses déclarations fiscales, il est rappelé, à titre indicatif, qu'au 31 décembre 2012, la valeur de réalisation par part s'établit à 197,47 €.

➤ INFORMATIONS DIVERSES

Les demandes de changements d'adresse doivent être adressées à la Société de Gestion accompagnées d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

L'acquisition de parts n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques, qui en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social, ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à SOFIDY des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI IMMORENTE 2 publiées par SOFIDY ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les Etats-Unis d'Amérique.

Vous pouvez retrouver les statuts, la note d'information et le présent bulletin trimestriel d'information sur le site internet de la Société de Gestion www.sofidy.com, dans l'onglet « produits » - « Documents téléchargeables ».

La **Directive européenne AIFM**, qui prévoit notamment l'obligation d'un dépositaire pour les SCPI, a été transposée en droit français le 22 juillet 2013. Vous trouverez, joint à ce bulletin, une note d'information vous présentant les principales conséquences de la mise en place de cette nouvelle réglementation sur votre SCPI

Nature de la Société :

Société Civile de Placements Immobiliers

Visa de l'AMF délivré à la note d'information :

SCPI N°13-15 du 7 juin 2013

Agrément de l'AMF à SOFIDY :

GP N° 07000042 du 10 juillet 2007

Siège social :

303 Square des Champs Elysées - 91026 EVRY CEDEX

Responsable de l'information :

M. Christian FLAMARION - SOFIDY

303 square des Champs Elysées - 91026 EVRY CEDEX

Tél. : 01 69 87 02 00 - Fax. : 01 69 87 02 01

COUPE DE DEMANDE D'INFORMATION

A adresser à votre conseiller habituel ou à retourner à SOFIDY - 303 square des Champs Elysées - 91026 EVRY Cedex

Si vous-même, un de vos parents ou amis, êtes intéressés par les SCPI gérées par SOFIDY indiquez le nous en remplissant le coupon ci-dessous.

Je souhaite recevoir une documentation sur la SCPI :

IMMORENTE

IMMORENTE 2

EFIMMO

SOFIEPIERRE

CIFOcoma

CIFOcoma 2

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone (facultatif) :

TABLEAU DU PATRIMOINE AU 30 SEPTEMBRE 2013

Situation	Locataires / Activités	Surface en m ²	Prix d'acquisition frais inclus	Date d'acquisition
19 rue Notre-Dame CANNES (06)	BANQUE PRIVEE EUROPEENNE / Agence bancaire	149	1 703 788 €	26/08/2011
2 rue de Strasbourg VINCENNES (94)	BARCLAYS BANK / Agence bancaire	145	855 649 €	17/10/2011
27-29 rue de Passy PARIS (16 ^{ème})	SANDRO France / Prêt-à-porter	70	1 016 729 €	09/11/2011
58 rue de la Paroisse VERSAILLES (78)	SANDRO France / Prêt-à-porter	58	541 228 €	09/11/2011
45 rue d'Agincourt BEAUVAIS (60)	THOMAS COOK / Agence de voyage	37	180 721 €	09/11/2011
6 rue Jean Pierrot EPERNAY (51)	THOMAS COOK / Agence de voyage	74	106 242 €	09/11/2011
16 rue Clémentine VIENNE (38)	THOMAS COOK / Agence de voyage	82	323 455 €	09/11/2011
6 Allée des Champs Elysées COURCOURONNES (91)	SERGIC PARIS SUD / Agence immobilière	235	598 272 €	20/12/2011
41 rue du Pot d'Etain BETHUNE (62)	FC Ligne / Prêt-à-porter	201	330 493 €	23/12/2011
84 avenue Montaigne ANGERS (49)	PICARD SURGELES / Vente de produits congelés	322	748 292 €	28/12/2011
7/9 rue Robert de la Villehervé LE HAVRE (76)	LE NOUVEAU CERCLE / Prêt-à-porter	209	478 726 €	26/01/2012
203 avenue Daumesnil PARIS (12 ^{ème})	ANNE-PAULE / Prêt-à-porter	26	236 126 €	31/01/2012
1 place de la Bourse NANTES (44)	AMETHYSTE / Vente de bijoux et accessoires	37	252 330 €	29/02/2012
64 rue Mouffetard PARIS (5 ^{ème})	JAFFRAY Christian / Vente de bijoux fantaisies	12		
45 rue de la Clef LILLE (59)	L'ATELIER AMELOT / Vente de textiles imprimés	48		
190 rue Legendre PARIS (17 ^{ème})	AU PETIT DALAT BEAUTE / Onglerie	19		
19 rue Gay-Lussac PARIS (5 ^{ème})	LA PETITE CHOCOLATIERE / Salon de thé	23	2 674 817 €	15/03/2012
51 rue Cler PARIS (7 ^{ème})	S. SAMAD / Maroquinerie	54		
161 rue de Grenelle PARIS (7 ^{ème})	PLAISIR D'ECRIRE / Papeterie, librairie	31		
29 rue de Ponthieu PARIS (8 ^{ème})	GUINOT INSTITUT / Institut de beauté	72		
Rue Marie-Christine 216 BRUXELLES	PEARLE / Opticien	268	538 575 €	30/03/2012
50 rue de l'Université PARIS (7 ^{ème})	FARROW & BALL / Peinture - Décoration	177	1 915 259 €	11/04/2012
Place de la Vaillance 1 BRUXELLES	MULTIPHARMA / Pharmacie	93	549 023 €	24/04/2012
46 boulevard Saint-Michel PARIS (6 ^{ème})	SORBONE CUIR / Maroquinerie - bagagerie	93	760 048 €	26/04/2012
Rue de Namur 48 NIVELLES	SANSPOUX Véronique / Vente d'articles cadeaux & décoration	124	471 324 €	16/05/2012
17/19 avenue du Maréchal Joffre JUAN-LES-PINS (06)	LCL / Agence bancaire LES DEUX ASS / Ventes de pains et viennoiserie, sandwicherie	388	1 013 744 €	31/05/2012
Avenue de Jette BRUXELLES	ADECCO / Agence d'intérim	153	423 457 €	01/06/2012
4 rue des Logettes HONFLEUR (14)	SOCIETE GENERALE / Agence bancaire	217	588 448 €	29/06/2012
34 boulevard Emile Basly LENS (62)	TEXTO (Groupe ERAM) / Chaussures & accessoires	280	627 405 €	29/06/2012
34 rue James Close ANTIBES (06)	SOULEIADO / Prêt-à-porter	37	709 725 €	14/09/2012
32 place d'Armes DOUAI (59)	PARFUMERIE DOUGLAS / Parfumerie, cosmétiques FRANCE CIG / Cigarette électronique	318 32	841 251 €	25/09/2012

Situation	Locataires / Activités	Surface en m ²	Prix d'acquisition frais inclus	Date d'acquisition
27 Grande Rue MONS (Belgique)	H.A.B.S (SCOTTAGE) / Prêt-à-porter	90	1 139 215 €	09/11/2012
1/3 place Emile Bockstael BRUXELLES (Belgique)	MULTIPHARMA / Pharmacie	95	287 158 €	17/12/2012
9 rue Cyrus Hugues LA SEYNE-SUR-MER (83)	PHARMACIE LAURE / Pharmacie	91	256 460 €	27/12/2012
137 rue Jean Mermoz MARSEILLE (13)	ISOA 66 (L'EPICERIE MAISON GOURMANDE) / Epicerie fine	52	293 872 €	27/12/2012
60 rue des Merciers LA ROCHELLE (17)	BB LOVE (ESPRIT ENFANTS) / Prêt-à-porter	139	470 125 €	28/12/2012
37 rue Saint Jean Le TOUQUET (62)	INSOLITE FM (STEFANEL) / Prêt-à-porter	142	557 743 €	18/01/2013
6 rue de l'Hôpital ROUEN (76)	STE LMB (JEAN LOUIS DAVID) / Salon de coiffure	76	410 184 €	28/01/2013
50-52 rue du 6 Juin FLERS (61)	SAS CLIN D'ŒIL (DOUGLAS) / Parfumerie	212	333 219 €	08/02/2013
149 rue Sainte Catherine BORDEAUX (33)	MARIONNAUD / Parfumerie	204	950 680 €	26/03/2013
1 place Sainte Anne RENNES (35)	SAS JEM (SUBWAY) / Restauration rapide	74	567 250 €	28/03/2013
8 rue d'Alsace Lorraine TOULOUSE (31)	MAIF/ Agence d'assurance	198	1 573 218 €	28/03/2013
31 rue Georges Clémenceau VICHY (03)	MAISONS DU MONDE/ Ameublement	524	1 259 410 €	28/03/2013
145 boulevard Raspail PARIS (6 ^{ème})	ASSAS IMMOBILIER / Agence immobilière	14	438 598 €	15/05/2013
179-191 rue du Gros Horloge ROUEN (76)	MICROMANIA / Vente de jeux vidéo	111	3 332 611 €	20/06/2013
	JULES / Prêt-à-Porter	345		
112 rue Saint-Charles PARIS (15 ^e)	Daucourt / Brasserie	201	1 063 265 €	04/07/2013
103 rue de Prony PARIS (17 ^e)	DHAU Concept / Restauration rapide	90	721 900 €	27/09/2013
TOTAL		6 741	32 140 036 €	
TOTAL HORS DROITS ET HORS FRAIS			29 418 247 €	



12 Boulevard Fernand Moureaux - TROUVILLE (31)



145 Boulevard Raspail - PARIS (6^e)